

Isabelle et Alain PRIOU  
2 La Belle Alouette  
56230 – LARRE

7/20

Madame Camille HANROT-LORE  
Commissaire-enquêteur  
Mairie de Malansac

**Objet : enquête publique sur projet de centrale éolienne à Malansac**

Larré, le 28 mai 2018

Madame le commissaire-enquêteur,

Nous sommes un couple de retraités ayant choisi de vivre notre retraite **au calme** et en sérénité en pleine campagne de Larré.

C'est en tant que riverains d'une centrale éolienne que nous venons ici témoigner.

Ayant acheté notre propriété en 2013, le projet de l'usine éolienne de Larré nous avait été soigneusement caché par les vendeurs et l'agence immobilière. Même la mairie restait très vague et imprécise sur l'issue de ce projet « incertain », malgré un dossier déposé par le même promoteur que le projet de Malansac (ENERCON), et des permis de construire accordés juste avant la signature de notre acte d'achat. Bravo, la transparence !

Pendant quatre ans, nous avons tenté de nous opposer à ce projet que nous considérons inutile et nuisible. Inutile de vous préciser que ces quatre années pourrissent ce début de retraite que nous ne soupçonnions pas passer ainsi.

Mr Nicolas BOUE, l'interlocuteur ENERCON, fait savoir à qui veut l'entendre qu'à Larré, il n'y a aucun problème et que sa société a gagné tous les recours des opposants au projet.

C'est faux !!!

En réalité, nous avons dû déposer 9 recours (4 PC, 4 PC modif, 1 autorisation d'exploiter) avec les conséquences financières que cela implique, qui ont été traités en une seule audience au Tribunal d'Instance de Rennes. Effectivement, la société ENERCON a gagné, malgré des arguments non retenus du Rapporteur Public précisant une « **difficile intégration paysagère** » et des **risques de mortalité accrue de chiroptères** dans cette région. Le Tribunal n'a pas condamné, comme il est de coutume, les plaignants perdants, aux frais irrépétibles. Ceci sous-entend bien la reconnaissance d'un intérêt à agir certain ! Malheureusement, par manque de moyens financiers, nous avons dû renoncer à faire appel de cette décision. Donc, cette victoire d'ENERCON, puissant industriel allemand, n'est qu'une victoire financière !

Le récit de cette histoire a pour but de vous préciser que nous avons la preuve que ce promoteur **minimise** les impacts de leurs installations et manipule à merveille la tromperie !

– **tromperie** sur les prévisions de production : les chiffres sont systématiquement surestimés ! Le facteur de charge en Morbihan est de 17 %..seulement !

– **tromperie** sur l'équivalence de consommateurs d'électricité : le chauffage est soigneusement omis !

– **tromperie** sur l'économie de rejet de CO2 : la comparaison est faite par rapport à une production d'origine fossile (charbon) alors que celle-ci a pratiquement disparue des moyens actuels de production d'électricité ! - voir site RTE – Une forte augmentation des émissions de CO2 françaises liées à l'énergie a été relevé en 2017 par l'Agence Internationale de l'Energie (rapport de mars 2018).

– **tromperie** sur l'idée de substitution à la production nucléaire. Le public non averti, naïf, adhère souvent par ignorance de la réalité des dessous de cette industrie. Les énergies renouvelables INTERMITTENTES ne PEUVENT PAS, et ne remplaceront JAMAIS notre production pilotable actuelle !

– **tromperie** sur l'absence de nuisances acoustiques : des personnes souffrent, en silence, sur

les communes de Larré, Molac et Questembert, des bruits dérangeants de ces monstrueuses machines de 150 m de haut ! Les infrasons, non reconnus actuellement, sont perçus par plusieurs riverains, les incommodant dans leurs activités. Il est bien évident qu'un engin émettant plus de 100 db à 108 mètre de haut n'est pas sans conséquences ! Un concurrent d'Enercon nous a même confié qu'en réalité le bruit, à la source, était bien supérieur ! Bizarrement, de notre domicile, c'est lorsqu'il y a peu ou pas de vent que nous les entendons le plus !...serait-ce qu'elles fonctionnent à l'énergie nucléaire ???

- **tromperie** sur l'impact sur les chiroptères : la mortalité de chauves-souris par éolienne et par an connue au 19/12/2015 est de 1594 individus !
- **tromperie** sur les emplois créés : il n'y a que quelques emplois ponctuels locaux au moment de l'installation concernant les TP et la fourniture du béton. Les engins sont pilotés à distance et l'entretien est assuré par des équipes éloignées du site.
- **tromperie** sur l'absence d'impact sur l'immobilier : devant ce « rouleau compresseur », nous nous sommes résignés à vendre notre propriété 25000 € de moins que l'estimation la plus basse du notaire. Sur 6 couples vivement intéressés, 3 nous ont clairement annoncé **NE PAS VOULOIR PRENDRE LE RISQUE DE VIVRE A COTE D'UNE CENTRALE EOLIENNE**. Cela représente tout de même **50 %** des acheteurs potentiels refusant la proximité de ces engins industriels !

Vous comprendrez, Madame le Commissaire-enquêteur, que nous ne pouvons taire cette monstrueuse imposture qu'est ce business éolien qui n'a de production que de l'ARGENT ( pour le Promoteur, la Région, le Département, la Communauté de communes et...un tout petit peu pour la Commune!) au détriment et mépris des riverains concernés. La **ridicule production** d'électricité issue de l'éolien ne peut même pas encourager un début d'acceptation de ce système ! En 2017, la puissance installée a augmenté de 15,3% pour une augmentation de production de 14,8% seulement (source RTE). En Bretagne, malgré l'augmentation des implantations (+6.8%), la production a baissé de **11 % en 2016**, par rapport à 2015 ! (voir site lenergeek.com). Et là, nous ne parlons que de production INTERMITTENTE, pas forcément aux bons moments ! D'ailleurs, en France, il est reconnu que **le potentiel éolien est NUL !** (site <https://www.globalwindatalas.info>)  
Pour l'électricité, ça ne MARCHE PAS !!!

Nous aménageons actuellement sur la commune de Rochefort-en-Terre, pensant être à l'abri de cette « **colonisation maléfique** ». L'idée de savoir que cette commune serait impactée par ce projet insensé de centrale à Malansac nous est **INSUPPORTABLE !!!** Cette petite cité de caractère proclamée « village préféré des français » en 2016 verrait son tourisme immanquablement impacté. Les règles françaises sont obsolètes (distance, santé...) et dictées par le puissant lobby éolien qui endort honteusement nos élus.

Quel MASSACRE!!! Quel MEPRIS de la population dont on profite de l'ignorance et la naïveté sur le sujet énergétique !

Alors, Madame le Commissaire-enquêteur, en toute franchise, pouvez-vous répondre à cette simple question dont le résultat devrait corréliser votre avis sur le projet de Malansac :

« **Est-ce que VOUS, PERSONNELLEMENT, accepteriez de vivre à proximité (500 à 1000 mètres) d'une centrale éolienne ?** »

Soucieux de la bonne gestion des deniers publics, nous espérons vivement une prise de conscience de l'INUTILITE de ce projet à Malansac et vous demandons d'en émettre un AVIS DEFAVORABLE.

Recevez, Madame le Commissaire-enquêteur, nos respectueuses salutations, en espérant avoir été « entendus ».

Alain PRIOU

Isabelle PRIOU